

Hugau Gestion  
60 Rue Saint Lazare  
75009 PARIS

Paris le 29 Avril 2024

**Objet : Lettre aux porteurs/information par tous moyens**

Assouplissement des conditions de souscription initiale du fonds Hugau Moneterme et de l'approche ESG du fonds.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « Hugau Moneterme » :

Code ISIN (I) : FR0013267663

Code ISIN (R) : FR0013267689

dont la société de gestion est Hugau Gestion et nous vous remercions pour votre confiance.

Nous vous informons (1) de l'assouplissement des conditions de souscription initiale du fonds Hugau Moneterme pour les parts I et R avec la décimalisation du montant minimal de souscription initial et (2) de l'approche ESG du fonds passant d'une approche dite « Best In Universe » à une approche dite « Best In Class ».

**1 Décimalisation des Parts I et R :**

Le montant de la souscription initiale qui était d'une part initialement passe à **1/1000<sup>ème</sup> de part**.

Avant :

| Valeur liquidative d'origine  | Montant minimal de souscription initiale |
|---|--|
| <b>Part « I » : 100 000 euros</b><br><br>La quantité de titres est exprimée en millièmes. | <b>Part « I » :</b><br><br>une part      |
| <b>Part « R » : 100 000 euros</b><br><br>La quantité de titres est exprimée en millièmes. | <b>Part « R » :</b><br><br>une part      |

Après :

| Valeur liquidative d'origine  | Montant minimal de souscription initiale       |
|---|--|
| <b>Part « I » : 100 000 euros</b><br><br>La quantité de titres est exprimée en millièmes. | <b>Part « I » :</b><br><br>Un millième de part |
| <b>Part « R » : 100 000 euros</b><br><br>La quantité de titres est exprimée en millièmes. | <b>Part « R » :</b><br><br>Un millième de part |

Cette modification constitue une mutation aux termes de la réglementation en vigueur (Articles 8 et suivants de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-19 du 21 décembre 2011 modifiée) et est soumis à autorisation de l'AMF.

## **2 Modification de l'approche ESG du fonds :**

Le fonds était géré auparavant selon une approche « Best In Universe » qui est une démarche de sélection ESG des entreprises qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité. Il sera désormais géré selon une approche dite Best In Class excluant les 20% des émetteurs les moins bien notés dans chaque secteur sans exclure aucun secteur.

### **Incidence de ces modifications :**

Ces modifications sont sans incidence sur le profil rendement-risque et sur la stratégie d'investissement du fonds.

Ces modifications sont sans incidence sur votre fiscalité.

Ces modifications seront effectives à compter du 29 Avril 2024. Elles sont portées à la connaissance des porteurs de parts par tous moyens.

Hugau Gestion rappelle l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur ainsi que le prospectus. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société [www.hugau-gestion.com](http://www.hugau-gestion.com) ainsi que sur simple demande auprès de la société.

Hugau Gestion  
60 Rue Saint Lazare  
75009 Paris

Hugau Gestion se tient à disposition de ses investisseurs pour répondre à toute demande éventuelle.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments respectueux.

Hugau Gestion